



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Est

Bureau gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques

Nos réf. : 41349

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphanie BRADESI

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 95 59 20 46 / 06 89 80 74 88

Aix-en-Provence, le

12 SEP. 2024

DDT Haute-Corse
Service urbanisme

Mail : ange.desideri@haute-corse.gouv.fr

Objet : Avis DGAC sur PC N° 02B 188 24 N0013- Corsica Sole- Olmetta di Tuda (2B)

En application du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le dossier de demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** en objet reçu le 10/09/2024.

Le projet situé lieu-dit Forno sur la commune de OLMETTA DI TUDA concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque comprenant une surface d'environ 48 200 m2 de panneaux photovoltaïques.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement** : N'impacte pas les servitudes
- **Servitudes radioélectriques** : N'impacte pas le PSR
- **Photovoltaïques** : N'impacte pas les installations de l'Aviation-Civile.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE